



**FEDÉRER  
PROMOUVOIR  
MUTUALISER  
VALORISER**

une réelle effervescence

## LE RÉSEAU

Seize Mille est le réseau d'art contemporain de la région Bourgogne Franche-Comté.

Constitué sous la forme d'une association, il regroupe aujourd'hui 39 structures de production, d'exposition, de collection et de diffusion de l'art contemporain, ainsi que des écoles d'art et des collectifs ou associations d'artistes.

Nous partageons la volonté de nous fédérer autour d'énergies et d'envies notamment par la mutualisation d'outils de communication et la conception de projets culturels communs valorisants pour chacune des structures, à l'échelle de la région.

## LES ACTIONS

### INFORMER

> Stimuler la visibilité de l'art contemporain à travers une communication numérique et papier (agenda papier à 10000 exemplaires)

> Relayer l'actualité des membres du réseau et celle des principales structures d'art contemporain de la région

> Effectuer les démarches d'intérêt commun et relayer l'information nationale auprès des membres du réseau

### FÉDÉRER ET VALORISER

> Réunir les membres du réseau et les acteurs du secteur artistique autour de rencontres professionnelles et d'événements : *Rencontres Art et Territoire*

> Valoriser le tissu culturel et faciliter son accès et la circulation des publics avec les *Bus Tours*

> Promouvoir les artistes vivant en Région avec un annuaire en ligne et une fédération de portes ouvertes d'ateliers, POAA, ainsi qu'en facilitant les rencontres avec des responsables de structures culturelles et des commissaires d'exposition : *Pôle Position, jeune création en Bourgogne Franche-Comté, speed meeting*.

### MUTUALISER ET RÉFLECHIR

> Partage de compétences, équipements et outils.

> Organisation de rencontres visant à réfléchir sur des problématiques communes, échanger sur les pratiques professionnelles

> Mise en place de sous-groupes de travail sur des questions communes.

> SODAVI Bourgogne-Franche-Comté, depuis 2019, et mise en oeuvre des préconisations depuis 2022.

## POURQUOI ADHÉRER ?

> Pour favoriser, défendre et dynamiser la diffusion de l'art contemporain dans notre région.

> Pour donner encore plus de visibilité à nos actions, à nos actualités où que nous soyons en région.

> Pour concevoir en commun des événements fédérés et fédérateurs : *Bus Tours, Rencontres Art et Territoire, Expositions Pôle Position...*

## EN PRATIQUE ...

Toutes les demandes d'adhésions (mail de demande + dossier de présentation) sont examinées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an, avec comme base d'évaluation les critères d'admission listés ci-après.

L'association se compose de membres adhérents et de membres bienfaiteurs.

Pour les membres adhérents, la cotisation est en fonction de la somme des produits annuels de la structure :

- de	2000 à	5000 à	10000 à	30000 à	70000
2000€	4999€	9 999€	29 999€	69999€	et plus
30€	50€	70€	100€	200€	300€

Toute adhésion implique l'acceptation et le respect des statuts de l'association SEIZE MILLE.

L'adhésion au réseau implique la valorisation du réseau sur les supports de communication de la structure adhérente.

## ADMISSION

Voici la liste des critères pris en compte comme base d'évaluation par le comité de sélection du réseau Seize Mille dans le cadre des demandes d'adhésion :

- > La structure développe une **programmation paritaire, expérimentale et diversifiée** reflétant ainsi toute la multiplicité de la création contemporaine.
- > La structure pratique une **juste rémunération du travail des artistes auteur-e-s**, en étant attentif aux recommandations issues de la [grille de rémunération éditée par le ministère de la Culture \(en annexe\)](#).
- > La structure développe une **programmation en prise avec les problématiques actuelles** (esthétiques, techniques et sociétales) développée par la création contemporaine, dans le champ de l'art contemporain et de son histoire.
- > La structure développe une **politique de soutien et de diffusion de la création contemporaine** (production d'oeuvres, performance, ...) et de médiation.
- > La structure développe des **relations solidaires et des actions collectives** avec les autres acteur-trice-s du monde de l'art de la Région Bourgogne-Franche-Comté grâce à la mise en commun de leurs expériences, de leurs savoirs afin de créer une dynamique collective au sein de l'écosystème de l'art contemporain en Région.

## ILS ADHÈRENT

472 Cosne-sur-Loire (58);  
ABC - Association Bourguignonne Culturelle, Dijon (21);  
Art en Chapelles, Haut Doubs (25);  
AVE - Ateliers Vauban, Besançon (25);  
Canal Satellite, Migennes (89);  
École d'art Gérard Jacot, Belfort (90);  
ENSAD - École Nationale Supérieure d'Art, Dijon (21);  
Éditions Untitled, Besançon (25);  
Ensemble, Sommant (71);  
Esox Lucius, Saint-Maurice-lès-Chateauneuf (71);  
Espace Culturel de Gurgy, Gurgy (89);  
Espace Jean de Joigny, Joigny (89);  
Espace multimédia Gantner, Bourogne 90);  
Fondation Zervos, Vézelay (89);  
FRAC Bourgogne, Dijon (21);  
Frac Franche-Comté, Besançon (25);  
Hors [ ] Cadre, Auxerre (89);  
ISBA - Institut Supérieur des Beaux-Arts, Besançon (25);  
Interface, Dijon (21);  
Juste Ici, Besançon (25);  
La Fraternelle - Maison du peuple, Saint Claude (39);  
La Maison Composer, Saints-en-Puisaye (89);  
La Maison d'en face, La Prétière (25);  
La Vitrine, Marcigny (71);  
Le 19 - Crac, Montbéliard (25);  
Le Café des Glaces, Tonnerre (89);  
Le GRRRANIT - Scène nationale, Belfort (90);  
Le Manoir, Mouthier-Haute-Pierre (25);  
Les Ateliers Vortex, Dijon (21);  
Les2portes, Besançon (25);  
Médiathèque François Mitterrand, Héricourt (70);  
Musée des Beaux-Arts de Dole (39);  
One + One, Dijon (21);  
Pigeons & hirondelles, Migennes (89);  
Ravisius Textor, Nevers (58);  
Un singe en hiver, Dijon (21);  
Université de Franche-Comté, Besançon (25);  
Vill'Art - La Karrière, Villars-Fontaine (21);  
Ville de Bourbon-Lancy (71).

# SEIZE MILLE

réseau art contemporain  
Bourgogne Franche-Comté

## PARTENAIRES

Le réseau est soutenu par :

- la DRAC Bourgogne-Franche-Comté
- la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Fonds pour le développement de la Vie Associative

Nous remercions la Ville de Besançon pour le soutien technique que nous apportent ses services (Culture, location de bureau, communication technique et imprimerie), ainsi que le département de l'Yonne pour son soutien aux Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes.

## SIÈGE SOCIAL

12 rue Louis Pergaud  
F-25000 Besançon  
SIRET 752 092 718 00051  
APE 9499Z

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

École d'art Gérard Jacot, Belfort  
ENSA, Dijon  
Frac Franche-Comté, Besançon  
Galerrrie du GRRRANIT, Scène nationale, Belfort  
Interface, Dijon  
ISBA, Besançon  
La Maison Composer, Saints-en-Puisaye  
Le 19, Crac, Montbéliard  
Musée des Beaux-Arts de Dole  
Université de Franche-Comté, Besançon  
Un singe en hiver, Dijon

## BUREAU

Présidence - Ann Guillaume - La Maison Composer, Saint-en-Puisaye  
Vice-présidence - Amel Nafti - ENSA, Dijon  
Trésorier - Mathieu Ducoudray - ISBA, Besançon  
Secrétaire - Samuel Monier - Musée des Beaux-Art, Dole

## ÉQUIPE SALARIÉE

Chargé de mission  
Pierre SOIGNON  
+33 (0) 6 71 45 10 35  
[actions@seizemille.com](mailto:actions@seizemille.com)

Administration et projets  
Charlotte SABA  
+33 (0) 7 83 84 10 62  
[contact@seizemille.com](mailto:contact@seizemille.com)

Communication  
Gabrièle SUN  
+33 (0) 7 81 61 78 59  
[communication@seizemille.com](mailto:communication@seizemille.com)

[www.seizemille.com](http://www.seizemille.com)  
[Instagram](#)  
[facebook](#)  
[linkedin](#)

## ANNEXE

GRILLE DE RÉMUNÉRATION EXPOSITIONS RECOMMANDÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE (MINIMA - EXTRAIT) Publiée en décembre 2019, [consulter en ligne](#)

Type d'exposition	Minimum de rémunération	Conditions	Observations
Exposition monographique sans droit d'entrée	1000 euros	Pas de billetterie payante distincte des autres expositions temporaires ou permanentes	Forfait minimal quels que soient la durée et le nombre d'œuvres
Exposition collective sans droit d'entrée de moins de 10 artistes	1000 euros à diviser par le nombre d'artistes	Pas de billetterie payante distincte des autres expositions temporaires ou permanentes	Forfait minimal quels que soient la durée et le nombre d'œuvres avec budget identique à celui de l'exposition monographique
Exposition collective sans droit d'entrée d'au moins 10 artistes	100 euros par artiste	Pas de billetterie payante distincte des autres expositions temporaires ou permanentes	Budget supérieur à celui d'une exposition monographique et dont le montant est fixé en fonction du nombre d'artistes

GRILLE DE RÉMUNÉRATION - AUTRES INTERVENTIONS - RECOMMANDÉE PAR DCA (MINIMA)  
Publiée en mars 2019

ACTIONS	MONTANTS
<p><i>Les montants affichés sont bruts : les cotisations sociales doivent être réglées par l'artiste ou par le diffuseur et ne prennent pas en compte les accords fiscaux avec pays étrangers. Les barèmes sont des préconisations de minima. Les montants s'entendent par artiste.</i></p>	
Résidence d'artiste Les frais de production et per diem sont en sus	700 € / mois
Conférence Cession de droits auteur pour conception et présentation	150 €
Texte ou intervention artistique pour publication Cession de droit d'auteur	120 €/feuille ou forfait
Ateliers / action artistique En fonction des préconisations DRAC et collectivités	60 € / heure
Per diem	en fonction barèmes officiels collectivités / ministère
Transport des artistes et intervenants (repérage, accrochage, événement, résidence)	prise en charge directe
Hébergement (repérage, accrochage, événement, résidence)	prise en charge directe